



Formation par apprentissage
en 2 ans

BTS G.D.E.A

Génie des Equipements Agricoles

Code RNCP 39686 - Diplome du Ministère de l'Agriculture
29/11/2023



Lieu d'apprentissage

Constructeur
Concession
ETA

Objectifs

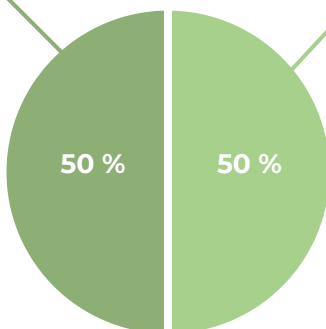
La formation prépare à assurer un appui technique en apportant assistance et diagnostic face aux dysfonctionnements des agroéquipements. Elle permet également de mettre en œuvre l'organisation du travail en planifiant les activités et en encadrant une équipe, tout en appliquant les démarches Qualité, Sécurité et Environnement.

Elle prépare aussi à la commercialisation des agroéquipements, en réalisant la veille commerciale et en gérant un portefeuille clients, ainsi qu'à la réalisation de démonstrations de matériels auprès des clients ou partenaires.

Contenu de la formation

Modules généraux :

- Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- Construction du projet personnel et professionnel
- Communication



Modules professionnels :

- Appui technique
- Organisation des activités en agroéquipement dans un contexte de transitions
- Commercialisation des agroéquipements dans un contexte de transitions
- Démonstration/Formation
- Conseil en agroéquipement dans un contexte de transitions
- Enseignements d'Initiative Locale (EIL)
- Concevoir une évolution de matériel dans un contexte de transition

Formation en **alternance**, avec un calendrier adapté au secteur professionnel.
Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.

Poursuite d'études

- Licence professionnelle
- Certificat de qualification professionnelle
- Ecole d'ingénieurs ou de commerces
- Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements)

50% de poursuite d'étude en 2024

Insertion professionnelle

- Constructeur agricole
- Distributeur agricole
- Entreprise de travaux agricoles

50% vers la vie active en 2024

Rénumération

L'apprenti est **salarié** de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur.
L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective.

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Modalité d'évaluation

- **Tests de positionnement** et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible
- **Évaluation** par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille.
- **Semestrialisation du BTSA - Certification par du Contrôle Continu en cours de Formation (CCF)**

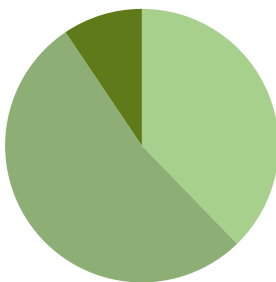
Prérequis

- L'entrée en Apprentissage nécessite d'être titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial.
- Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ».
- Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.

Accessibilité

- Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR.
- Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr

Durée de la formation



- Formation de 2100h sur 2 ans
- **40** semaines en UFA sur 2 ans
- **56** semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans
- **10** semaines de congés payés sur 2 ans

**Taux de réussite sur
les 5 dernières
années : 79%**

UFA du Lycée Saint Clair - ufa.derval@cneap.fr

29 rue de Rennes - BP 13 44590 DERVAL

02 40 07 75 02

lyceesaintclair.fr

Actualisé le : 17/09/2026